



MAIRIE DE FABREGUES

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE N° 16/10/416

6.1 – Police municipale

Le Maire de la Commune de Fabrègues (Hérault),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le terrain « Joseph Janton » est inutilisable pour la pratique du football suite aux intempéries, et qu'il convient d'en préserver l'état,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Toute manifestation sportive est interdite sur le Stade Joseph Janton les Samedi 15 et Dimanche 16 Octobre 2016.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Monsieur le Président de la Ligue Languedoc Roussillon, à Monsieur le Président du District du Languedoc Roussillon et à Monsieur le Président de l'Association Sportive Fabrègquoise. Il sera, en outre, affiché au Stade Joseph Janton.

Fait à Fabrègues, le 14 Octobre 2016.

Le Maire,
PO
Claude Juen
Adjoint au Maire
Chargé de la Sécurité
Philippe MARTINIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....

Transmis au Représentant de l'Etat le